Communiqué de presse

MGF en Gambie et mariage des enfants en Sierra Leone : des bonnes

nouvelles pour les droits des filles

Les organisations de la société civile de défense des droits des enfants ont pu se réjouir de deux bonnes nouvelles cet été : la Gambie a rejeté un projet de loi visant à réautoriser les mutilations génitales féminines et la Sierra Leone a interdit le mariage des enfants.

Le Parlement de la République de Gambie a rejeté, le 15 juillet dernier, un projet de loi initié il y a trois mois qui aurait abrogé l'interdiction des mutilations génitales féminines (MGF). En résistant fermement à ce projet de loi régressif, les parlementaires ont envoyé un message clair : les droits et la dignité des filles et des femmes ne sont pas négociables et ne seront pas compromis.

Cette victoire a été possible grâce au rapport du Comité mixte sur la santé et le genre du Parlement gambien, au Président de la Gambie qui a réaffirmé son engagement à maintenir l'interdiction des MGF, et aux organisations de la société civile, leader communautaires et toutes les personnes qui ont travaillé sans relâche pour garantir que cette interdiction soit maintenue.

Nous exhortons toutes les organisations à redoubler d'efforts pour financer des programmes de lutte contre les MGF et pour l'égalité des genre partout dans le monde dans les décennies à venir, afin de traiter les causes profondes de cette pratique nocive. Les MGF sont une violation des droits des femmes, des adolescentes et des filles, une menace pour la vie et la santé et une perpétuation de l'inégalité de genre.

Le président de Sierra Leone Julius Maada Bio a promulgué le 2 juillet 2024 une loi interdisant le mariage des enfants. Cette loi criminalise le mariage des filles de moins de 18 ans et expose les contrevenants à au moins 15 ans de prison et une amende d'au moins 50 000 leones (2 083 euros). Elle interdit le concubinage avec une mineure et prévoit des compensations pour les victimes de mariage précoce et forcé ainsi que pour les les filles et adolescentes tombées enceintes dans le cadre d'une telle union. En 2017, 800 000 filles étaient mariées avant 18 ans – soit 30 % des filles du pays –, et parmi elles 400 000 avaient moins de 15 ans, selon l'UNICEF.

Chaque année dans le monde, 12 millions de filles sont mariées de force avant l'âge de 18 ans. Les mariages d'enfants sont une violence qui a des conséquences graves sur la vie des filles telles que les violences sexuelles, les grossesses précoces et la déscolarisation. Ils perpétuent les systèmes patriarcaux et la pauvreté des femmes et des filles.

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :

Diane Richard / 07 86 45 12 10 / diane.richard@plan-international.org

À propos de Plan International France

Exiger l'égalité entre les filles et les garçons et le respect de leurs droits fondamentaux, c'est œuvrer pour un monde plus juste et durable. Notre ambition: accompagner une génération de filles fortes et engagées pour transformer le monde. Depuis sa création en 1993, l'ONG Plan International France agit aux côtés des filles pour faire respecter leurs droits et atteindre l'égalité de genre. En contexte de développement ou en situation d'urgence, Plan International France intervient en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine et accompagne les enfants, en particulier les filles, les jeunes ainsi que leurs communautés grâce à des solutions durables et adaptées à leurs besoins. Pour mettre en œuvre ses programmes, l'ONG peut compter sur une communauté fidèle et engagée de près de 40 000 donateur-ices, dont 32 000 marraines et parrains, sur les entreprises engagées à ses côtés, ainsi que sur des subventions publiques. En France, l'ONG mène des missions de sensibilisation du grand public aux droits des filles et à l'égalité filles-garçons ainsi que des actions de plaidoyer auprès des décideur et décideuses politiques ou institutionnel-les.